

Compte rendu de séance

Séance du 12 Septembre 2016

L' an 2016 et le 12 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Ludivine, BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : MARTIN Nadia à M. KOUAMÉ Georges, PERNIER Ninfa à M. BRIQUET Thierry, MM : LEBERT Eric à Mme LEFEUVRE Evelyne, STRANART Thomas à M. DEVIN Didier
Absent(s) : Mmes : CHARLAND Béatrice, VOUETTE Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/09/2016

Date d'affichage : 05/09/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture
le : 14/09/2016

et publication ou notification
du : 14/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURDIN Ludivine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA CC4V A L'AGENCE LOIRET NUMERIQUE - D2016052
MODIFICATION DES STATUTS DU SIIS, SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE EXTRA SCOLAIRE AU 1ER JUILLET 2016 - D2016053
DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, TOUCHEES PAR LES INONDATIONS DE MAI-JUIN 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION - D2016054
DECISION MODIFICATIVE N° 2 - COMMUNE - REGULARISATION COMPTABLE - D2016055BIS
DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - CHOIX DE L'ENTREPRISE - DEMANDE DE SUBVENTION - D2016056
CC4V - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES EN MATIERE DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE, CULTURE - D2016057

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA CC4V A L'AGENCE LOIRET NUMERIQUE réf : D2016052

Monsieur Didier DEVIN donne lecture aux conseillers municipaux du dossier de "Loiret Numérique" qui

comporte les nouveaux statuts et plan de financement suite au désistement de la communauté d'Agglomération d'Orléans-Val de Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-27 et L.5721-2 et suivants,

Vu le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver l'adhésion de la Communauté de Commune à l'Agence Loiret Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (12 avis favorables, 2 avis défavorables, 2 abstentions)

- **Approuve** le principe de l'adhésion de la Communauté de Commune à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.
- **Charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIIS, SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE EXTRA SCOLAIRE AU 1ER JUILLET 2016 réf : D2016053

Vu l'arrêté du 23/03/1978 portant création du SIIS

Vu l'arrêté du 10/08/1990 modifiant l'article 7

Vu l'arrêté du 15/11/2007 étendant les compétences du SIIS (garderie périscolaire)

Vu l'arrêté du 13/04/2010 étendant les compétences du SIIS (CLSH et cantine)

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Préfontaines en date du 25/02/2016 autorisant la CC4V à exercer les compétences extra scolaires à compter du 1^{er} juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Courtempierre en date du 31/03/2016 autorisant la CC4V à exercer les compétences extra scolaires à compter du 1^{er} juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Nargis en date du 05/02/2016 autorisant la CC4V à exercer les compétences extra scolaires à compter du 1^{er} juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Fontenay/Loing en date du 12/01/2016 autorisant la CC4V à exercer les compétences extra scolaires à compter du 1^{er} juillet 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Quatre Vallées, suite au transfert de la compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la modification de l'article 3 des statuts du SIIS comme suit :

Suite au transfert de compétence extra-scolaire à la CC4V il apparaît nécessaire de modifier les statuts en conséquence, et de requalifier « l'article 3 : compétences du Syndicat » comme suit :

- Elaboration d'un programme commun des fonds scolaires
- Achat de terrain construction d'école
- Organisation et gestion du service de transport pour les élèves fréquentant les écoles du regroupement scolaire, l'accueil de loisirs garderie périscolaire (accueils de loisirs le matin et le soir, et le mercredi après-midi)
- Organisation et gestion de la garderie périscolaire (accueils de loisirs le matin et le soir, et le mercredi après-midi)
- Organisation et gestion de la cantine scolaire,
- Achat et installation du matériel, mobilier et fournitures scolaires,
- Achat de véhicules servant au transport des élèves et au transport des aliments nécessaires aux cantines,
- Achat du matériel et mobilier des restaurants scolaires, cuisines et offices,
- Construction et aménagement des locaux scolaires et des locaux affectés à la garderie périscolaire, sanitaires, restaurants scolaires, cuisine et offices nécessaires au fonctionnement du regroupement scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **adopte** les nouveaux statuts du SIIS,
- **demande** à Monsieur. le Sous-Préfet de Montargis d'approuver cette modification
- **charge** le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur. le Président du SIIS.

DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, TOUCHEES PAR LES INONDATIONS DE MAI-JUIN 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2016054

Monsieur Didier DEVIN expose que suite aux inondations de mai et juin dernier, la rue de la Maison Blanche (et plus particulièrement à la hauteur du carrefour) a été fortement endommagée par l'importante quantité d'eau qui s'est écoulée. Ceci a provoqué des trous dans la route, qui nécessite des travaux

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de fonds émanants de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupements touchés par les inondations de mai à juin 2016. Le coût estimatif total hors taxe de la dépense est de : 2 787.60 € (soit 3 345.12 € TTC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **autorise** le Maire ou ses Adjointes à solliciter une subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchés par les inondations de mai à juin 2016
- **charge le Maire ou ses Adjointes** de toutes formalités.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - COMMUNE - REGULARISATION COMPTABLE réf : D2016055BIS

Vu la délibération n°2016021 du 26 février 2016 portant sur l'adoption du Budget Primitif, Monsieur Didier DEVIN expose qu'afin de régulariser les immobilisations incorporelles de la commune, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041.

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 du budget de la commune, comme suit :

Budget de la commune exercice 2016 : décision modificative n°2 (virement de crédit)

	chapitre	compte	Nature	Montant
Dép. invest.	23	2315	Installations, matériel et outillage	- 800.00
Dép. invest.	041	202	Frais liés à la réalisation doc. urban.	+ 800.00
Rec. invest.	13	1342	Amendes de police	- 800.00
Rec. invest.	041	2033	Frais d'insertion	+ 800.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **décide** d'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

DEMANDE DE REMBOUREMENT DES FRAIS D'OBSEQUES

Ce dossier a été solutionné juste avant la réunion du conseil municipal

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - CHOIX DE L'ENTREPRISE - DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2016056

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que selon l'article L.2224-7-1 du code des collectivités territoriales, les réseaux de distribution d'eau potable doivent respecter un rendement minimum dont la valeur est fixée par le décret n°2012-97. Il s'avère que pour la commune de Fontenay Sur Loing, une partie du réseau d'eau a un rendement inférieur.

Afin d'éviter un doublement du taux de redevance en 2017, la commune doit établir un plan d'action visant à améliorer le réseau d'eau et, à réduire les pertes.

Deux bureaux d'étude ont été consultés (O-DIAG CONSEIL, IRH Ingénieur Conseil)

- Offre du bureau d'étude : O-DIAG CONSEIL	Montant de base	15 500.00 € HT
	Montant de l'option	4 200.00 € HT

- Offre du bureau d'étude : IRH Ingénieur Conseil	Montant de base	25 030.00 € HT
	Montant de l'option	1 310.00 € HT

Monsieur Didier DEVIN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **retient** l'offre du cabinet d'étude O-DIAG CONSEIL pour un montant 15 500.00 € HT sans option
- **autorise le Maire ou les Adjointes** à solliciter une subvention au taux et montant maximum auprès de l'agence de l'eau (ou de tout autre partenaire public ou privé) pour la réalisation de l'étude des travaux d'amélioration du réseau d'eau,
- **sollicite** l'autorisation de préfinancer les travaux.
- **autorise le Maire ou ses Adjointes** à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **charge le Maire ou ses Adjointes** de toutes formalités

AFFAIRES DIVERSES

CC4V - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES EN MATIERE DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE, CULTURE réf : D2016057

Le Conseil Communautaire de la CC4V, lors de sa séance du 20 juin 2016, a validé les propositions du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et le montant de l'attribution de compensation pour la commune en fonction des nouvelles charges transférées (Petite Enfance - Enfance et Jeunesse et Culture).

Monsieur Didier DEVIN propose au Conseil municipal de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport de la C.L.E.C.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (15 Avis favorables, 0 Avis défavorable, 1 Abstention)

- **approuve** le rapport suite à la réunion de la C.L.E.C.T en date du 17 mai 2016.
- **approuve** le montant de l'attribution de compensation fixé à 11 665.00 €, en fonction des nouvelles charges transférées.
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Fusion de la centrale d'achat Approlys et Centr'Achats
- Information de la gendarmerie des effractions constatées par les radars feu rouge
- Lecture d'une note d'information de la Préfecture concernant le transfert de la compétence eau et assainissement de la commune aux communautés d'agglomération (à titre obligatoire)
- Lecture du compte rendu de la réunion du 30 mai 2016, relative au financement du projet d'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay.
- Information sur le prolongement de l'état d'urgence.
- Lecture du rapport d'activité du Smirtom pour l'année 2015 (document mis à disposition des conseillers)
- Remerciements d'administrés à Monsieur le Maire et son équipe lors des inondations
- La commune de Fontenay remercie l'association EN CO RE ANC qui est venue en aide aux sinistrés des inondations en effectuant un don au CCAS.
- Remerciements de Madame Drouin pour le chemin parcouru au sein des écoles

QUESTIONS DIVERSES

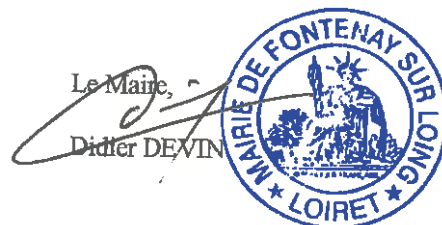
Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 17 octobre 2016, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire,

Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 19 septembre 2016